



COMMUNE DE HOMBURG-BUDANGE
 Département de la MOSELLE
 Arrondissement de THIONVILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur CHAFFOIS Hervé, Maire.

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	15	Conseillers présents	15
Absents	0	Votants	15	Date de convocation :	10 avril 2026

Présents : ALBERT Christelle, AUBERT Serge, BALDACCHINO Lilliana, BEAUCHESNE Michèle, BONNICHON Véronique, BRACONNIER Alain, CHAFFOIS Hervé, ENGEL Fred, GRIMALDI Lucien, HITZ Laurence, IRENE Valérie, KALIS Didier, MOSSE Nathalie, MULLER Franck, TRUNFIO Vincent.

Absents excusés :

Absents :

Ordre du jour :

- 1-Nomination du Secrétaire de séance
- 2-Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026
- 3-Communication des décisions prises par le Maire
- 4-Affectation du résultat 2025
- 5-Vote des taux des impôts directs locaux 2026
- 6-Subventions aux associations et autres personnes de droit privé
- 7-Vote du Budget Primitif 2026
- 8-Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
- 9-Désignation Correspondant Défense
- 10-Désignation Correspondant Sécurité Routière
- 11-Désignation Correspondant Incendie et Secours

Le quorum étant atteint Monsieur le maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Nathalie MOSSE est nommée secrétaire de séance, à l'unanimité par les membres du conseil, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 est adopté, par 13 voix pour et 2 voix contre.

Communication des décisions prises par le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire.

En vertu des délégations de pouvoir du Conseil, les décisions suivantes ont été prises par Monsieur le Maire :

N° Décision	Date	Objet	Montant	Tiers
DEC2026_007	09/04/2026	Validation de l'offre commerciale de la société Mecavista pour l'achat d'un plateau de coupe complet	3 000,00 € TTC	Mecavista
DEC2026_008	09/04/2026	Validation du devis n° 101Z040001 de l'entreprise Lemat services pour l'achat d'une lame de coupe	37,50 € TTC	Lemat services
DEC2026_009	10/04/2026	Contrat d'entretien du réseau d'éclairage public	1 970,00 € HT/an	ELRES Réseaux

DEC2026_010	10/04/2026	Validation du devis Orchestre STANDIG pour l'animation du repas des aînés	1 000,00 € TTC	Orchestre STANDIG
DEC2026_011	20/04/2026	Validation du devis de l'ONF	5 196 ,01 € HT	ONF
DEC2026_012	21/04/2026	Acceptation du règlement du solde concernant l'endommagement du panneau lumineux d'information	2 358,00 € TTC	Groupama
DEC2026_013	21/04/2026	Validation du devis n°26040108 (remplacement ventilateur groupe hydraulique+4 pneus)	424,03 € TTC	Mecavista

D2026_013 : Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre de l'instruction comptable contraint les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le Budget Primitif de l'exercice suivant.

	Résultat CFU 2024	Affectation au c/1068 en 2025	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	55 737,42 €		-143 473,28 €	Dépenses 0,00 € Recettes 0,00 €	0,00 €	-87 735,86 €
Fonctionnement	416 601,95 €	0,00 €	162 347,43 €			578 949,38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025	578 949,38 €		
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	87 735,86 €		
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 € 491 213,52 €		
Total affecté au c/1068 :	87 735,86 €		
Déficit global cumulé au 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €		
D001 Résultat reporté	87 735,86 €	R001 Résultat reporté	0,00 €

D2026_014 : Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **30,75 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **78,80 %**
- Taxe d'habitation : **13,46 %**

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **30,75 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **78,80 %**
- Taxe d'habitation : **13,46 %**

- **CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

D2026_015 : Subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les subventions feront l'objet d'un vote individuel, mais certains conseillers n'y prendront pas part lorsque la subvention concerne l'association dans laquelle ils exercent une responsabilité au sein du Bureau.

Si des conseillers municipaux sont concernés, le Maire propose donc un vote en deux temps :

1. Un vote pour les associations dont aucun conseiller municipal n'est membre du Bureau.
2. Un vote pour les associations concernées

Lors de ces votes, les conseillers municipaux intéressés, Mmes Valérie IRENE et Michèle BEAUCHESNE pour les amis du château et M. Lucien GRIMALDI pour le TCC les gardiens du moulin ont quitté alternativement la séance au moment de la décision pour leur association afin de ne pas influencer les autres membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente les différentes propositions Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

-Liberty Run & Bike	500, €	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions :0
-L'échiquier de la forêt	250, €	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions :0
-Association 3 ^{ème} âge et amitié	250, €	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions :0
-Les amis du château de H-B	500, €	Pour : 13 Contre : 0 Abstentions :0
-TCC Les gardiens du moulin	500, €	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions :0
-Secours populaire français	50, €	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions :0

D2026_016 : Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>011 Charges à caractère général</i>	224 350,00	<i>013 Atténuations de charges</i>	400,00
<i>012 Charges de personnel</i>	115 500,00	<i>70 Produits des services</i>	2 640,48
<i>014 Atténuations de produits</i>	0,00	<i>73 Impôts et taxes</i>	30 779,00
<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	85 186,00	<i>731 Impositions directes</i>	180 000,00
<i>66 Charges financières</i>	0,00	<i>74 Dotations et participations</i>	119 155,00
<i>67 Charges exceptionnelles</i>	0,00	<i>75 Autres produits de gestion courante</i>	60 000,00
<i>68 Dotations aux provisions</i>	0,00	<i>76 Produits financiers</i>	0,00
<i>022 Dépenses imprévues</i>	0,00	<i>77 Produits exceptionnels</i>	0,00
<i>023 Virement section investissement</i>	459 152,00	<i>78 Reprise sur provisions</i>	
<i>042/043 Opérations d'ordre</i>		<i>042/043 Opérations d'ordre</i>	
<i>002 Déficit de fonctionnement reporté</i>		<i>002 Excédent de fonctionnement reporté</i>	491 213,52
	884 188,00		884 188,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	60 350,00	10 Dotations, Fonds divers et réserves	98 736,00
204 Subventions équip. versées	0,00	13 Subventions d'investissement	433 440,00
21 Immobilisations corporelles	270 004,14	16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00
23 Immobilisations en cours	573 238,00	21 Immobilisations corporelles	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	24 produits de cession (recettes)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00	27 Autres immos financières	0,00
		021 Virement de la section fonctionnement	459 152,00
001 Solde d'exécution N-1 (Déficit)	87 735,86	001 Solde d'exécution N-1 (Excédent)	0,00
	993 328,00		993 328,00

Mme Christelle ALBERT demande des précisions sur certains articles.

- À l'article 60632 (fournitures de petit équipement) les prévisions 2026 sont de 15 000 euros, alors que les prévisions 2025 étaient de 5 000 euros.

M. le Maire explique qu'il y a beaucoup de petites fournitures à acheter, notamment pour les tondeuses.

- À l'article 615231 (voiries), pourquoi les prévisions 2026 ont diminué de 10 000 euros alors qu'il est prévu la rénovation des voiries.

M. le Maire rappelle que sur le programme de campagne électorale, les projets se concrétiseront au fur et à mesure des possibilités budgétaires, priorité étant donnée à la finalisation de l'installation de la chaudière biomasse.

- À l'article 6413 (rémunération personnel non titulaire) augmentation de 7 000 euros par rapport aux prévisions 2025.

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 30 mars dernier il avait évoqué la possibilité de création d'emplois saisonniers pour la numération et l'archivage au secrétariat et pour participer à l'entretien des espaces verts avec l'employé communal. Ce point avait été reporté afin de savoir si des candidats étaient intéressés.

Mme Christelle ALBERT demande également si toutes les subventions demandées pour le projet de chaudière biomasse sont acquises. Monsieur le Maire lui répond que la subvention Climaxion de la Région Grand Est et les fonds concours de la CCAM sont acquis, concernant la DETR nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la Préfecture.

M. Fred ENGEL informe l'assemblée qu'il enregistre la séance avec du matériel audio.

M. le Maire approuve puis lui signifie qu'il fallait demander et qu'il n'avait pas le droit de la faire sans en avoir averti l'assemblée au préalable. Les membres du conseil lui répètent qu'il n'a pas le droit et qu'il aurait dû en faire part lors de l'ouverture de la séance.

M. Fred ENGEL et Mme Christelle ALBERT ont déclaré que c'était tout à fait légal et ont rappelé que les séances sont publiques.

M. Fred ENGEL a dit qu'il enregistrerait la séance car M. le Maire répond à chaque intervention des élus minoritaires « on en prend note » et qu'il ne voit personne écrire, la mémoire étant faillible, il préfère enregistrer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix pour et 2 abstentions,

- **APPROUVE** le Budget Primitif pour l'année 2026

D2026_17 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Après renouvellement du Conseil municipal et conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, il convient de proposer le renouvellement des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs, soit 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Pour se faire, il convient de transmettre à Monsieur le Directeur des Services fiscaux, une proposition de 12 personnes pour les commissaires titulaires et 12 personnes pour les commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions,

- PROPOSE** les personnes suivantes :

Commissaires Titulaires

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| -M. SOMMEN Jean-Charles, Marbrier | -Mme COURLET DE VREGILLE Chantal |
| -M. REPLLINGER Michel | -M. SOZZI Robert |
| -M. HUTTIN Claude | -M. JUND Michel |
| -Mme BEAUCHESNE Michèle | -Mme SIBILLE Claudine |
| -Mme HITZ Laurence | -M. MOLARO Laurent |
| -Mme MOSSE Nathalie | -M. MATHIEU Albert |

Commissaires Suppléants

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| -M. ASCHBACHER Matthieu | -Mme BOUQUET Brigitte |
| -M. SCHNEIDER Pascal | -Mme LEBOWSKI Sophie |
| -Mme BECKER Virginie | -Mme SCHOUMACKER Marie-Claire |
| -Mme BERUSSE Marie-Denise | -M. PFEIFFER Eric |
| -M. L'ORPHELIN Dominique | -Mme CHOPPE Viviane |
| -M. KLEIN Jean-Paul | -M. LUSATTI Christophe |

D2026_018 : Désignation du correspondant Défense

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, reconnaissance et la solidarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** monsieur Franck MULLER, correspondant défense de la commune de HOMBURG-BUDANGE

D2026_019 : Désignation du correspondant Sécurité Routière

Monsieur le Maire explique qu'il est opportun de nommer un correspondant sécurité routière qui sera le correspondant privilégié de l'État et des autres acteurs locaux.

Son rôle est de veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité, en s'appuyant sur les connaissances, compétences et moyens que l'État met à sa disposition. De plus, il relaie les informations à la sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** monsieur Franck MULLER, correspondant communal Sécurité Routière

D2026_020 : Désignation du correspondant Incendie et Secours

Monsieur le Maire explique qu'il convient de nommer un correspondant Incendie et Secours qui sera un interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune.

Le correspondant Incendie et Secours aura pour première mission de s'assurer que le Plan Communal de Sauvegarde soit en adéquation avec les obligations imposées par la loi. Il informera et sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** monsieur Franck MULLER, correspondant communal Incendie et Secours.

Informations

Zone blanche : M. le Maire informe les membres du conseil qu'il a pris contact avec M. Kévin ROBERT du Bureau de l'aménagement du territoire de la Moselle, et qu'une demande a été faite auprès du « New Deal Mobile » avant la clôture de l'opération nationale afin de savoir s'il y a la possibilité d'installer une antenne relais dans notre commune.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

En cas de réponse négative, M. ROBERT propose de se tourner vers les opérateurs réseaux.

Contrats EDF : M. le Maire informe qu'il a entamé une renégociation des contrats de fourniture d'électricité à la baisse.

M. Fred ENGEL propose de demander à d'autres opérateurs. M. le Maire précise que d'autres opérateurs n'assureraient pas le bouclier tarifaire.

M. Fred ENGEL demande à ce que la création d'une commission de contrôle des comptes soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Il propose une liste composée de M. Fred ENGEL, lui-même, Mme Christelle ALBERT et M. Abel MEZRED (commissaire de justice à Thionville).

Une demande de renseignement sera prise auprès de la Préfecture concernant cette commission.

Mme Christelle ALBERT et M. Fred ENGEL souhaite bénéficier d'une formation pour les élus, monsieur le Maire leur demande d'envoyer une demande par messagerie électronique.

Mme Christelle ALBERT mentionne que son nom a été mal orthographié sur le site internet de la commune et précise que M. Didier KALIS, adjoint en charge de la communication s'en est excusé avant la séance.

Elle déplore également que sa photo et celle de M. Fred ENGEL ne figurent pas sur le site internet de la commune. M. Fred ENGEL précise qu'il a saisi le Préfet de la Moselle à ce sujet, pour manque d'équité.

M. Didier KALIS explique que n'ayant pas de photo individuelle de ces deux conseillers, il n'a pas pu les ajouter et propose de les prendre en photo à l'issue de la réunion afin de les ajouter sur le site de la commune.

Mme Christelle ALBERT répond à M. Didier KALIS qu'il possède toutes les coordonnées, donc il pouvait leur demander de lui fournir ce dont il avait besoin et qu'il aurait fallu attendre d'avoir toutes les photos avant de mettre à jour le site internet de la commune sans les photos de Mme Christelle ALBERT et M. Fred ENGEL.

M. Didier KALIS informe l'assemblée de la mise à jour du site internet de la mairie et du compte Facebook.

Mme Christelle ALBERT a évoqué la chaudière biomasse car l'habitation de M. et Mme LEBOWSKI n'apparaissait pas sur l'article du site de la mairie et que par transparence ce point devait être ajouté.

M. le Maire lui répond que ce n'est encore valide.

M. Fred ENGEL a demandé qui prendrait en charge le raccordement.

M. le Maire lui a répondu que ce serait la commune et qu'ensuite M. et Mme LEBOWSKI paierait un abonnement mensuel à celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20h15.

Le secrétaire de séance,
Nathalie MOSSE



Le maire,
Hervé CHAFFOIS



**COMMUNE DE HOMBOURG-BUDANGE - SEANCE DU 27 AVRIL 2026
FEUILLET DE CLOTURE DE SÉANCE**

Numéro	Nomenclature ACTES	Objet
D2026_013	7.1-Décisions budgétaires	Affectation du résultat 2025
D2026_014	7.2-Fiscalité	Vote des taux des impôts directs locaux 2026
D2026_015	7.5-Subventiosn	Subventions aux associations et autres personnes droit privé
D2026_016	7.1-Décisions budgétaires	Vote du Budget primitif 2026
D2026_017	5.3-Désignation des représentants	Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
D2026_018	5.3- Désignation des représentants	Désignation du correspondant Défense
D2026_019	5.3- Désignation des représentants	Désignation du correspondant Sécurité routière
D2026_020	5.3- Désignation des représentants	Désignation du correspondant Incendie et Secours

